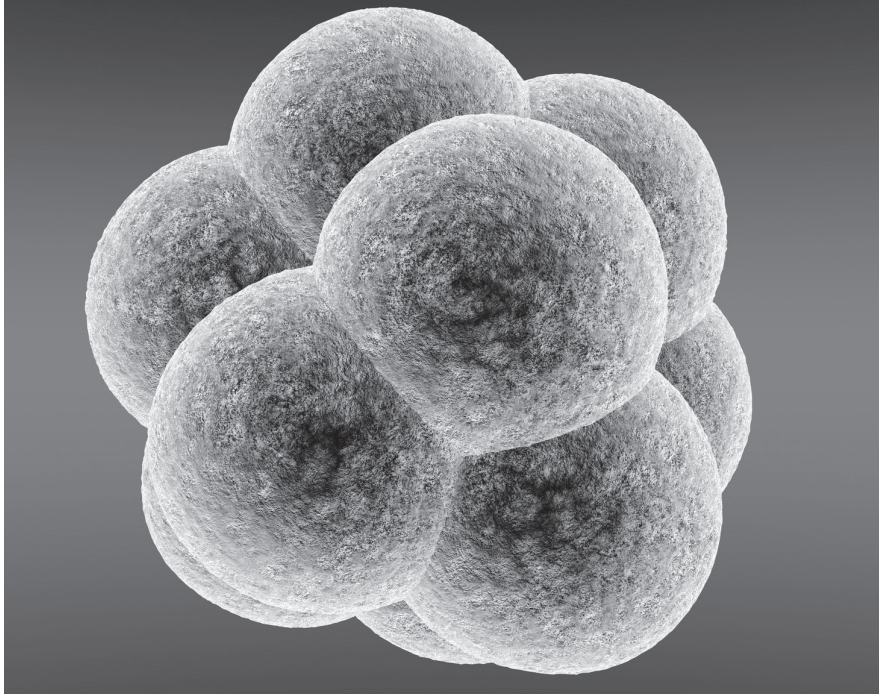




## DPI : biorespect lance le référendum



Les diagnostics incluant une sélection, comme c'est le cas du DPI font croire qu'il est possible de prévenir les handicaps et les maladies. Illustration : fotolia.com

**Le 14 juin, les citoyens suisses ont approuvé la modification de l'article constitutionnel autorisant le diagnostic préimplantatoire (DPI) en Suisse et la loi qui en découle doit prochainement entrer en vigueur. Biorespect refuse la sélection en éprouvette et lance un référendum contre la nouvelle loi.**

L'implication financière considérable du lobby de la reproduction médicalement assistée porte ses fruits : l'argument fallacieux selon lequel le DPI permettra d'aider des femmes et des couples sans enfants a permis de remporter un succès aux urnes et la modification de l'article constitutionnel ouvrant la voie à la sélection génétique des embryons a de ce fait été accepté. La prochaine étape est à nos portes, à savoir l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA).

**Champ d'application étendu** Après le débat parlementaire des deux dernières années, nous nous trouvons face à une version autorisant non seulement le diagnostic préimplantatoire si controversé, mais dépassant de loin la proposition du Conseil fédéral. Le fait le plus choquant est l'autorisation du screening chromosomique de l'ensemble des embryons produits par fertilisation in vitro (FIV). Au lieu de limiter l'utilisation de ce diagnostic problématique à quelques rares cas où une charge héréditaire est attestée, comme le proposait le Conseil fédéral, la loi prévoit un screening généralisé de tous les embryons créés par fécondation artificielle et l'élimination des embryons porteurs d'anomalies. C'est ouvrir toute grande la porte à la sélection des embryons.

**Extension financièrement prometteuse** La suppression des actuelles prescriptions restrictives promet au lobby suisse de la reproduction artificielle une augmentation spectaculaire de son chiffre d'affaires. De nombreux pays européens autorisent le DPI mais interdisent le screening chromosomique généralisé. De ce fait, l'offre de la Suisse dans ce domaine deviendra attrayante pour les habitants des autres pays.



### Point de vue

Les tenants de la nouvelle loi fédérale sur la procréation médicalement assistée LPMA, qui vient d'être révisée, la disent moderne, progressiste et utile aux femmes concernées. Cet avis repose sur un apriori et l'idée que tout ce qui est techniquement réalisable – spécialement en médecine – est par principe moderne, respectivement constitue un progrès.

Quelle est toutefois l'utilité pour la société de l'extension de la sélection prénatale ? La sélection n'est pas une idée moderne, mais constitue au contraire, socialement parlant un pas en arrière, car elle conduit tout droit à une désolidarisation d'avec les personnes malades ou handicapées. Les possibilités d'analyses prénatales ne sont d'aucune utilité pour les femmes concernées : elles ne font qu'accroître la pression psychologique de ne plus mettre au monde que des enfants performants et sains. Une civilisation moderne, progressiste et performante est à nos yeux une société capable d'assurer une place au soleil à tous.

Nous n'avons que faire d'une extension de la sélection. Nous avons au contraire besoin urgent d'un débat public sur le type de société dans lequel nous voulons vivre. La sélection et la discrimination ne répondent pas à l'image que nous nous faisons d'une société moderne et progressiste.

Soyez des nôtres : soutenez le référendum contre la LPMA !

**Gabriele Pichlhofer, Sociologue et collaboratrice scientifique de biorespect**

# Lettre circulaire

Feuille d'information  
de biorespect

(abonnement inclus  
dans la cotisation de membre)  
24<sup>ème</sup> année, no 156

Date: 14.8.2015

Publication: 6 x par an

biorespect  
Murbacherstrasse 34  
Case postale 27  
4013 Bâle  
Tél. 061 692 01 01  
Fax 061 693 20 11

info@biorespect.ch  
www.biorespect.ch  
www.gen-test.info  
CCP 40-26264-8

biorespect  
Wir hinterfragen Biotechnik



## «Souris génétique» à prix imbattable



En Suisse aussi, dans le domaine de la recherche fondamentale, la consommation d'animaux de laboratoire ne fait qu'augmenter. Illustration : fotolia.com

Sur Internet, l'offre d'animaux génétiquement modifiés explose. Les offreurs n'hésitent pas à appâter les clients avec des prix bradés et des cadeaux promotionnels, comme le relève Testbiotech (Institut für unabhängige Folgeabschätzung in der Biotechnologie), de Munich, dans un communiqué de presse. Ils promettent des livraisons rapides et à prix modestes. L'offre est principalement axée sur des rats et des souris porteurs et porteuses de gènes de synthèse. Il paraît même qu'à partir de 15'000 Euros, le client pourrait choisir librement l'emplacement du génome où implanter les gènes.

Au vu de cette information, on ne s'étonnera donc pas de l'augmentation générale du nombre des expérimentations animales. Car le génie génétique de synthèse permet de créer de modèles d'expérimentation animale toujours nouveaux, sans aucune justification médicale. Si la plupart des sociétés commerciales offrant de tels services ont leur siège aux USA, il y a certainement des institutions européennes parmi leurs clients. Car l'Europe manifeste un intérêt commercial certain pour des animaux transgéniques : il y existe déjà près de 1500 brevets sur des animaux ou sur l'utilisation des animaux comme cobayes.



La collecte des signatures commencera dès la publication de la loi dans la feuille officielle.

**Pas de « garantie enfant sain »** Sur le plan éthique, le DPI est un sujet très controversé. Il s'agit d'une méthode de sélection, car les embryons retenus pour l'implantation sont choisis en fonction de critères prédéterminés. Le DPI ouvre la voie à une désolidarisation sociale par rapport aux handicapés ou porteurs de maladies héréditaires, car cette technique discutable éveille l'impression qu'il est possible de prévenir certaines maladies et certains handicaps.

**Non à la sélection embryonnaire** L'association biorespect vous appelle à défendre le principe d'une société solidaire et capable de donner une place aux handicapés et aux personnes malades. Biorespect continuera à œuvrer de toutes ses forces pour que soit enfin tenu le débat public sur les effets de la technique sur la reproduction, dont nous avons un urgent besoin. biorespect veut absolument empêcher l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, éthiquement inacceptable, sur la procréation médicalement assistée et lancera donc le référendum dès la publication officielle de la loi dans la feuille officielle. Au moment de mettre ce texte sous presse, la date de cette publication n'avait pas encore été fixée.

## Rubis, une agnelle transgénique, dans la casserole !

En France, un commerce a vendu, et un client donc probablement consommé la viande d'un agneau transgénique contenant des protéines de méduse. L'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) a dénoncé le cas au ministère public. C'est ce que nous apprend le quotidien « Welt ». L'INRA a publié un communiqué précisant que l'animal était né d'une brebis génétiquement manipulée dans le cadre d'un programme de recherches médical. Rubis, l'agnelle en question, a été menée à l'abattoir avec des congénères non transgéniques et sa viande a ensuite été vendue dans la région parisienne.